

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1250)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots : « d'initiative », les mots : « de sa propre initiative ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.